

DECISION N° 2024-13

OBJET : Marché PIS24J – Maintenance d'un système de détection de noyade pour le Dôme

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 19 octobre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ; des modifications aux marchés publics d'un montant global initial supérieur à 300 000 euros HT qui n'entraînent pas une augmentation cumulée du montant global initial supérieure à 5 % ;

CONSIDERANT le besoin pour le Syndicat de confier à un prestataire spécialisé la maintenance du système de détection de noyade « Poséidon » actuellement installé et paramétré au Dôme ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-3 du code de la commande publique, les services ne pouvant être fournis que par un opérateur économique déterminé, du fait de raisons techniques et de l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle ;

CONSIDERANT la proposition économiquement avantageuse de la société MG International ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation de maintenance du système de détection de noyade à la société MG International, sise 3 rue nationale 92100 Boulogne-Billancourt Siret 441 743 002 00046, pour un montant global et forfaitaire annuel de 15 000 euros HT, soit 18 000 euros TTC et une durée courant du 3 juillet 2024 au 2 juillet 2028.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28/06/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 28/06/2024



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal